

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 1^{er} décembre 2020

Analyse financière des communes et des EPCI : les leviers de l'investissement

L'Association des maires de France et la Banque des Territoires ont étudié les principaux leviers qui déterminent l'investissement du bloc communal, composante majeure de la croissance économique française et de l'attractivité des territoires. Il permet notamment de développer l'offre de services à la population et la qualité des infrastructures (maillage routier, foncier équipé, plateformes multimodales, etc.). Il représente les deux tiers de l'investissement public local.

Pour comprendre les dynamiques d'évolution de l'investissement public local, l'AMF et la Banque des Territoires ont analysé les budgets locaux sur les deux derniers mandats ([Télécharger l'analyse](#)). Ont été mises en lumière des variations importantes dans le volume et le rythme des investissements entre 2008 et 2019. Elle a également permis d'identifier les conditions qui favorisent la prise de décision d'investissement.

L'investissement du bloc communal repose sur trois leviers majeurs :

- le niveau de l'épargne brute dégagée par les budgets locaux. Cette épargne permet le financement des équipements ;
- la confiance des élus locaux dans la stabilité de leur environnement économique et réglementaire. A défaut, une épargne de précaution est privilégiée au détriment de l'investissement ;
- la possibilité pour les collectivités territoriales de mobiliser les dotations, subventions et emprunts. Ces recettes viennent compléter l'autofinancement et boucler les plans de financement des investissements.

La reprise de l'investissement des collectivités territoriales conditionne la réussite de la relance. Néanmoins, le début de mandat s'ouvre sur une période d'incertitude : jusqu'en 2022 les budgets du bloc communal sont grevés de 8 milliards de pertes en cumulant les baisses de recettes et les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire.

Les mesures de relance devront s'appliquer à soutenir l'autofinancement et permettre aux arbitrages des exécutifs locaux de construire les programmes d'investissement.

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (www.amf.asso.fr)

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est plus de 34 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 103 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse

AMF

Marie-Hélène Galin

06 80 18 61 66

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Banque des Territoires

Marie-Caroline Cardi

06 38 53 97 67

marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr